



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 juin 2026

85 élus présents (103 en exercice, 9 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC : EXPLOITATION DES ACCUEILS
PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE SAUSHEIM – AVENANT N° 02
(2026/06C/1.2.2)**

Par convention de délégation de service public notifiée le 10 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a confié, aux Copains d'Abord, l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires de Sausheim du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026.

Suite aux modalités de versement des recettes CAF, un premier avenant a modifié le montant de la contribution versée par Mulhouse Alsace Agglomération. Cet avenant n'avait pas eu d'incidence financière globale sur le contrat dans la mesure où la baisse de contribution est compensée par une hausse de recettes pour le délégataire.

Il est aujourd'hui proposé de prolonger l'exécution du contrat existant, jusqu'au 31 décembre 2026 par un second avenant.

Pour des raisons budgétaires et comptables, il apparaît désormais préférable d'aligner la date d'échéance du contrat sur l'année civile, ceci en cohérence avec l'ensemble des conventions conclues par Mulhouse Alsace Agglomération relatives aux activités périscolaires et petite enfance.

Ce second avenant prend également en compte un réajustement de la contribution du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN), pour les activités extrascolaires sur les trois dernières années, notamment dû à l'évolution du bonus de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF.

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (janvier -août)	2026 (septembre - décembre 2026)	Total
Contribution avant avenant 2	Périscolaire Sausheim (m2A)	130 312 €	389 867 €	302 646 €	306 583 €	310 560 €	314 577 €	209 430 €	/	1 963 975 €
	Extrascolaire mercredi - Sausheim (SCIN)	56 847 €	170 074 €	171 775 €	154 728 €	156 275 €	157 838 €	106 131 €	/	973 668 €
	Extrascolaire vacances - Sausheim (SCIN)	126 020 €	377 026 €	345 418 €	307 627 €	311 058 €	314 521 €	211 488 €	/	1 993 158 €
	Total	313 179 €	936 967 €	819 839 €	768 938 €	777 893 €	786 936 €	527 049 €	/	4 930 801 €
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (janvier -août)	2026 (septembre - décembre 2026)	Total
Contribution après avenant 2	Périscolaire Sausheim (m2A)	130 312 €	389 867 €	302 646 €	306 583 €	310 560 €	314 577 €	209 430 €	109 205 €	2 073 180 €
	Extrascolaire mercredi - Sausheim (SCIN)	56 847 €	170 074 €	171 775 €	154 728 €	134 674 €	103 950 €	103 950 €		895 998 €
	Extrascolaire vacances - Sausheim (SCIN)	126 020 €	377 026 €	345 418 €	307 627 €	268 053 €	207 140 €	207 140 €		1 838 424 €
	Total	313 179 €	936 967 €	819 839 €	768 938 €	713 287 €	625 668 €	520 521 €		4 698 399 €

Cet avenant représente une augmentation de la contribution de 109 205,00 € TTC par rapport à l'avenant précédent pour Mulhouse Alsace Agglomération au titre des activités périscolaires et une baisse de 232 584,00 € TTC pour le SCIN, au titre des activités extrascolaires.

Les crédits sont inscrits au budget 2026 :

Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 281
Service gestionnaire et utilisateur : A131
Ligne de crédit 20225 : Contribution DSP.

La Commission de Délégation de Service Public, qui s'est réunie le 14/11/2025, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'avenant n°02 à la concession portant délégation de service public pour l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires avec l'association Les Copains d'abord ayant pour objet de prolonger la durée du contrat jusqu'au 31 décembre 2026,
- autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

PJ : (2)

- projet d'avenant
- procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public du 14 novembre 2025

Ne prend pas part au vote (1) : Stéphanie BARGARD.

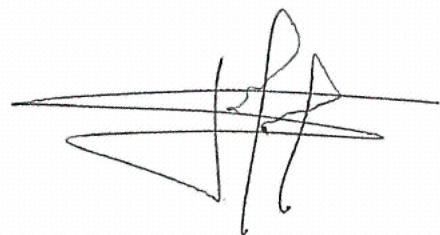
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION
PÔLE FINANCES ET SERVICES A LA POPULATION
Direction Enfance et Famille
A1342 – PL
2226SAUS

**AVENANT N° 02
À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTANT SUR L'EXPLOITATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET
EXTRASCOLAIRES DE SAUSHEIM**

Entre

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), représentée par sa Vice-Présidente déléguée au Périscolaire et à l'accompagnement des familles, Madame Josiane MEHLEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 22 juin 2026,

ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

et d'autre part,

L'association **Les copains d'abord**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre BARI, ayant son siège au 20D rue Jean de la Fontaine – 68390 SAUSHEIM

ci-après désignée « l'association » ou « le délégataire ».

PREAMBULE

Par convention de délégation de service public notifiée le 10 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a confié à l'association Les Copains d'Abord l'exploitation des activités périscolaires et extrascolaires de Sausheim pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026.

Un premier avenant a modifié les modalités de versement des recettes CAF et la contribution financière de m2A, sans incidence sur l'équilibre global du contrat.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- de prolonger la durée d'exécution de la convention jusqu'au 31 décembre 2026, afin d'aligner l'échéance du contrat sur l'année civile et d'assurer la continuité du service public dans l'attente du renouvellement de la concession ;
- d'intégrer un réajustement des contributions financières du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN) au titre des activités extrascolaires, lié notamment à l'évolution du bonus de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF ;
- d'ajuster en conséquence le compte d'exploitation prévisionnel.

Ces modifications n'altèrent pas l'économie générale du contrat.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA DÉLÉGATION

La convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les autres dispositions relatives à la durée initiale demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – AJUSTEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Afin de prendre en compte la prolongation du contrat d'un part, l'article 11 de la convention d'exploitation relatif à la contribution TTC versée par m2A et par le SCIN est modifié comme suit :

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (janvier -août)	2026 (septembre – décembre 2026)	Total
Contribution avant avenant 2	Périscolaire Sausheim (m2A)	130 312 €	389 867 €	302 646 €	306 583 €	310 560 €	314 577 €	209 430 €	/	1 963 975 €
	Extrascolaire mercredi – Sausheim (SCIN)	56 847 €	170 074 €	171 775 €	154 728 €	156 275 €	157 838 €	106 131 €	/	973 668 €
	Extrascolaire vacances – Sausheim (SCIN)	126 020 €	377 026 €	345 418 €	307 627 €	311 058 €	314 521 €	211 488 €	/	1 993 158 €
	Total	313 179 €	936 967 €	819 839 €	768 938 €	777 893 €	786 936 €	527 049 €	/	4 930 801 €
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (janvier -août)	2026 (septembre – décembre 2026)	Total
Contribution après avenant 2	Périscolaire Sausheim (m2A)	130 312 €	389 867 €	302 646 €	306 583 €	310 560 €	314 577 €	209 430 €	109 205 €	2 073 180 €
	Extrascolaire mercredi – Sausheim (SCIN)	56 847 €	170 074 €	171 775 €	154 728 €		103 950 €		103 950 €	
	Extrascolaire vacances – Sausheim (SCIN)	126 020 €	377 026 €	345 418 €	307 627 €		207 140 €		207 140 €	
	Total	313 179 €	936 967 €	819 839 €	768 938 €	310 560 €	625 668 €		520 521 €	2 073 180 €

ARTICLE 4 – PRISE D’EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

ARTICLE 5 – MAINTIEN DES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES NON MODIFIÉES

Toutes les autres stipulations de la convention initiale et de ses avenants antérieurs non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et pleinement applicables.

ANNEXES :

- Délibération du Conseil d’Agglomération du 22 juin 2026

Fait à Sausheim, le

Fait en un seul original

Pour m2A
La Vice-présidente,

Le Président des Copains d’Abord,

Josiane MEHLEN

Jean-Pierre BARI

Avenant notifié le

Direction des Affaires Juridiques et des Achats
Commande publique

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
Du 14 novembre à 14h

**AVENANT DE PROLOGATION POUR LE SITE DES « COPAINS D'ABORD » DE
BALDERSHEIM, SAUSHEIM ET BATTENHEIM**

A- DESIGNATION DE LA CONSULTATION

Collectivité concernée :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION


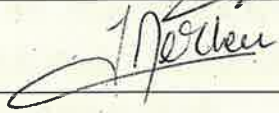

Objet de la consultation :

Avenant de prolongation pour la concession de services portant délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du site des « Copains d'abord »


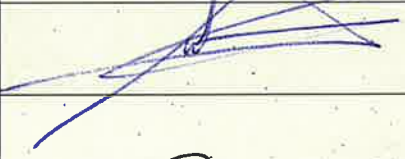

B - ORDRE DU JOUR

Avis sur l'avenant de prolongation

C - COMPOSITION DE LA COMMISSION**Membres convoqués le** : 14 novembre 2025**Membres à voix délibérative**

Nom et Prénom	Signature	Excusé (e)
Rémy NEUMANN, Président		
Josiane MEHLEN		
Véronique MEYER		
Chantal RISSER		
Pierrette KEMPF		
Christiane SCHELL		

Suppléants

Pierre LOGEL		
Benoit BERGDOLL		
Gérard GREILSAMMER		
Catherine MATHIEU - BECHT		
Beytullah BEYAZ		

Membres à voix consultative

Nom et Prénom	Signature	Excusé (e)
Marie-Line BERNAUER-BUSSIÉ Trésorière Principale de Mulhouse Alsace Agglomération		X
Evelyne KLEIN Représentante de la DIRECCTE		X

Membres désignés en raison de leur compétence

Nom Prénom - Qualité	Signature
Sophie GUERIN - Directrice Adjointe et responsable du Service Péri-scolaire	
Nathalie LAURENT - Accompagnement financier et évaluation	

Thomas HANSER - Accompagnement financier et évaluation	
Florine THIERY – Juriste Commande publique	
Mor KA – Juriste Commande publique	

D - AVIS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Avis favorable de la CDSP

Nb : Afin d'éviter tout risque de conflits d'intérêts, les élues dont les noms figurent ci-après ne peuvent pas être présentes, ni prendre part au vote des délibérations :

- Christiane Schell ;
- Pierrette Kempf